


<b>Numéro</b>	<b>DL230608-LR01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales – Décisions budgétaires	
<b>Objet</b>	Approbation du compte de gestion 2022	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

**Etaient absents :**

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	16 juin 2023
Date de publication délibération :	29 juin 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230622-DL230608-LR01-DE Date de réception préfecture : 29/06/2023
---

<b>Numéro</b>	<b>DL230608-LR01</b>	1/2
<b>Matière</b>	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### 3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion établi par le comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, présente les résultats et retrace l'évolution du patrimoine de la Collectivité.

En vertu des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal peut ainsi constater la stricte concordance entre les deux comptes.

Le Comptable public de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022, il est joint en annexe de la présente délibération. Après vérification des écritures comptables, il apparaît que le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2022 et que les résultats du compte de gestion sont identiques aux résultats du compte administratif pour l'exercice 2022. Ces derniers se présentent ainsi :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses 2022	8 318 893,63 €	27 296 136,79 €	35 615 030,42 €
Recettes 2022	7 267 074,96 €	29 786 765,60 €	37 053 840,56 €
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>-1 051 818,67 €</b>	<b>2 490 628,81 €</b>	<b>1 438 810,14 €</b>
Report de l'exercice	16 539 499,57 €	2 000 000,00 €	18 539 499,57 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>15 487 680,90 €</b>	<b>4 490 628,81 €</b>	<b>19 978 309,71 €</b>

**VU** les articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** le compte de gestion 2022 dressé et transmis par le comptable public,

**VU** le compte administratif 2022 établi par l'ordonnateur,

**CONSIDERANT** que l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles de la journée complémentaire, sont retracées dans le compte de gestion 2022 et sont conformes au compte administratif 2022,

**CONSIDERANT** que les résultats de clôture 2022 de fonctionnement et d'investissement, tels qu'ils ressortent du compte de gestion sont identiques à ceux constatés au compte administratif,

<b>Numéro</b>	<b>DL230608-LR01</b>	2/2
<b>Matière</b>	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2022.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.**

**Pour : 28**

**Abstentions : 7** FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,  
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL  
Béatrice, GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME